1. Périodes de chasse à l'orignal (1)

	ZEC		Type d'engin	Période de chasse
1)	Batiscan-Neilson		13	du samedi le ou le plus près du 9 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre
2)	Boullé		11	du samedi le ou le plus près du 25 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
3)	Capitachouane		11	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
4)	Collin		11	du samedi le ou le plus près du 25 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
5)	Des Nymphes		11	du samedi le ou le plus près du 25 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
6)	Dumoine	a)	10	du lundi le ou le plus près du 18 octobre au dimanche le ou le plus près du 24 octobre
		b)	11	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
		c)	13	du samedi le ou le plus près du 9 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre
7)	Festubert		11	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
8)	Forestville		13	du samedi le ou le plus près du 25 septembre au dimanche le ou le plus près du 11 octobre
9)	Jeannotte		13	du samedi le ou le plus près du 9 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre

	ZEC		Type d'engin	Période de chasse
10)	Kipawa	a)	10	du lundi le ou le plus près du 18 octobre au dimanche le ou le plus près du 24 octobre
		b)	11	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
		c)	13	du samedi le ou le plus près du 9 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre
11)	Lavigne		11	du samedi le ou le plus près du 25 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
12)	Lesueur	a)	6	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au dimanche le ou le plus près du 26 septembre
		b)	13	du samedi le ou le plus près du 9 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre
13)	Maganasipi	a)	10	du lundi le ou le plus près du 18 octobre au dimanche le ou le plus près du 24 octobre
		b)	11	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
		c)	13	du samedi le ou le plus près du 9 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre
14)	Maison-de-Pierre	a)	11	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
		b)	13	du samedi le ou le plus près du 9 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre
15)	Mazana 。		11	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
16)	Mitchinamecus	a)	6	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au dimanche le ou le plus près du 26 septembre
		b)	13	du samedi le ou le plus près du 9 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre

	ZEC		Type d'engin	Période de chasse
17)	Normandie	a)	6	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au dimanche le ou le plus près du 26 septembre
		b)	13	du samedi le ou le plus près du 9 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre
18)	Petawaga		10	du samedi le ou le plus près du 25 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
19)	Restigo	a)	10	du lundi le ou le plus près du 18 octobre au dimanche le ou le plus près du 24 octobre
		b)	11	du samedi le ou le plus près du 18 septembre au dimanche le ou le plus près du 3 octobre
		c)	13	du samedi le ou le plus près du 9 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre
20)	Rivière-Blanche		13	du samedi le ou le plus près du 9 octobre au dimanche le ou le plus près du 17 octobre

⁽¹⁾ Les segments de population qu'il est permis de récolter sont mentionnés au deuxième alinéa de l'article 17 du présent règlement.

2.(abrogé).

2.1(abrogé).